

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 6 juillet 2012

**Service instructeur**  
Service Développement Culturel

N° CP-2012-7-7-2

**Service consulté**

**PROGRAMMATION DES AIDES AUX BATIMENTS A VOCATION CULTURELLE  
PROCEDURES CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE ET GUIDE DES AIDES**

Résumé : Dans le cadre de l'aide aux bâtiments à vocation culturelle, il vous est proposé de programmer définitivement 5 opérations pour un montant total de subventions de 280 040 € dont 3 retenues dans les Contrats de Territoire de Vie pour 276 040 € et 2 projets éligibles au titre du Guide des aides pour 4 000 €.

Lors de sa séance budgétaire du 7 décembre 2011 (rapport CG-2011-5-7-3), l'Assemblée départementale a voté une autorisation de programme de 600 000 € (Programme D013) pour les investissements réalisés dans des locaux à vocation culturelle dont :

- . 575 000 € pour les opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) ;
- . 25 000 € pour les projets éligibles au titre du Guide des Aides (équipements des salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle et équipement de studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles).

Délégation a été donnée à la Commission Permanente pour engager en 2012 les subventions départementales dans la limite de l'autorisation de programme votée.

Les opérations qui font l'objet du présent rapport ont été examinées par la Commission de la Culture et du Patrimoine au cours de sa réunion du 9 mai dernier qui a donné un accord de principe favorable.

**I - Opérations retenues dans les Contrats de Territoire de Vie (CTV) adoptés par l'Assemblée départementale le 7 décembre 2011 (Rapport CG-2011-5-5-3) (annexe 1)**

**1) Le Contrat de Territoire de Vie du Sundgau**

Signé le 12 décembre 2011, le CTV du Sundgau prévoit dans son axe 4-1 « Valoriser et mutualiser les événements existants et promouvoir une meilleure complémentarité de la diffusion culturelle à l'échelle des bassins de vie du Sundgau », le renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé à Altkirch (fiche descriptive du projet n° 411 annexée au Contrat de Territoire).

Patrimoine remarquable de la Ville d'Altkirch, la Halle au Blé est située en centre ville avec un parc de stationnement important immédiat.

L'opération consiste à moderniser ce bâtiment dont l'organisation intérieure et les équipements sont aujourd'hui désuets afin de lui redonner un rôle majeur dans la vie culturelle, comme lieu d'échanges et d'expressions et lui conférer un véritable statut de salle de spectacles.

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de **115 980 €** soit 10 % d'une dépense éligible retenue de 1 159 800 € HT.

**2) Le Contrat de Territoire de Vie Piémont-Val d'Argent-Pays Welche**

Signé le 16 décembre 2011 le CTV Piémont – Val d'Argent – Pays Welche prévoit dans ses axes :

- a) 4-1 « Optimiser et moderniser les équipements culturels existants », la modernisation de la salle de spectacles et de cinéma Le Cercle d'Orbey (fiche descriptive du projet n° 411 annexée au Contrat de Territoire).

Le plan de financement prévisionnel mentionné dans la fiche projet prévoyait une intervention départementale de 88 280 €, soit 40 % d'une dépense subventionnable éligible de 220 700 € HT.

Informée depuis la date de la signature du contrat, du montant de l'aide allouée par la Région à l'opération (60 579 € sur les 26 500 € prévus initialement), la commune d'Orbey vient de nous faire parvenir un plan de financement actualisé, conformément aux modalités d'exécution des CTV et plus précisément l'article 5.1 « Conditions particulières - Taux d'intervention du Département » qui prévoit que « la subvention départementale ne sera pas supérieure à l'effort net du maître d'ouvrage... et en cas d'évolution du plan de financement, le Département pourra réduire sa subvention au prorata ».

Aussi, si l'on applique les modalités d'exécution des CTV au nouveau plan de financement, la participation départementale s'élèverait à 80 060 €, calculée comme suit :

|   |                  |
|---|------------------|
| Coût du projet :  | 220 700 €        |
| Participation des autres financeurs (Région)            | - 60 579 €       |
| <b>Dépenses restant à la charge du maître d'ouvrage</b> | <b>160 121 €</b> |

La participation du Département ne pouvant être supérieure à l'effort net du maître d'ouvrage, l'aide départementale s'élèvera à **80 060 €** (160 121€ : 2) et représentera 36,28 % du coût du projet.

b) 1-1 « Favoriser le potentiel touristique par le développement de nouveaux équipements » la création d'un centre international des arts graphiques à Ribeauvillé (fiche descriptive du projet n° 119 annexée au CTV).

Le projet consiste en la restructuration d'un bâtiment existant (les Anciens Abattoirs) pour l'accueil de presses à lithogravure et de pierres sur lesquelles ont travaillé de grands artistes du XXème siècle et le développement culturel en direction de jeunes artistes.

Le Département a décidé de soutenir cette opération à hauteur de **80 000 €**, représentant 20 % d'une dépense éligible retenue de 400 000 € HT.

Les maîtres d'ouvrage ayant fait parvenir au Département les justificatifs permettant l'engagement définitif par la Commission Permanente des trois projets susvisés, il vous est proposé d'attribuer les subventions aux opérations récapitulées sur l'annexe 1 du rapport, à savoir :

- . 115 980 € à la Ville d'ALTKIRCH pour la salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé
- . 80 060 € à la commune d'ORBEY pour la modernisation de la salle de spectacle et de cinéma Le Cercle ;
- . 80 000 € à la Ville de RIBEAUVILLE pour la création d'un Centre International des Arts Graphiques

x  
x x

## II - Opérations éligibles au dispositif du Guide des Aides (équipements de locaux culturels) (annexe 2)

Par délibération du 9 décembre 2009 (R CG-2009-5-7-5) le Conseil Général a adopté, dans le cadre de la révision du Guide des Aides du Conseil Général, les rubriques d'intervention relatives à la culture et au patrimoine.

A ce titre, le dispositif de soutien pour les bâtiments à vocation culturelle prévoit une intervention départementale pour l'équipement de :

- salles culturelles développant une programmation culturelle majoritairement professionnelle ;
- studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles.

Il vous est proposé de programmer définitivement deux opérations, récapitulées sur l'annexe 2 du présent rapport, pour un montant total de subventions de 4 000 € et dont les dossiers ont été complétés récemment avec les pièces justificatives nécessaires pour l'engagement de la participation départementale.

Ces projets d'investissements concernent des dépenses d'une part, d'équipement scénique pour les activités de l'Association Léopard à Colmar et d'autre part, pour une 2<sup>ème</sup> salle de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles à l'école de musique de la Communauté de Communes du Pays de Brisach.

x  
x x

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et attribuer les subventions départementales telles que récapitulées dans les tableaux annexés au présent rapport (annexes 1 et 2) et qui comportent également les cofinancements de nos partenaires collectivités territoriales, pour un montant total d'aides de 280 040 €, dont :

- . 276 040 € pour les projets relevant des Contrats de Territoire de Vie,
- . 4 000 € pour les investissements relevant du Guide des Aides,

étant précisé que les montants nécessaires seront prélevés, le moment venu, sur les crédits inscrits au budget du Département au Programme D213 pour :

- . 276 040 € sur l'imputation 204-311-204142-22921-371
- . 2 000 € sur l'imputation 204-311-20421-2292-371
- . 2 000 € sur l'imputation 204-311-204141-2292-371

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by 'B' and 'T' with a long horizontal stroke extending to the right.

Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 6 JUILLET 2012**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Contrat de Territoire de Vie**

**I - Contrat de Territoire de Vie Piémont -Val d'Argent - Pays Welche**

adopté par l'Assemblée départementale le 7 décembre 2011 et signé le 16 décembre 2011

| N° Opération  | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération  | Montant<br>Subventionnable<br>Retenu HT | Taux   | Montant de la<br>subvention |
|---|---|---|--------|-----------------------------|
| BVC03081  | <b>ORBEY</b><br>Modernisation de la Salle de spectacles et de cinéma Le Cercle (déplacement cabine de projection, aménagement de loges, rénovation du chauffage, équipement en projecteur de scène et équipement de projection numérique).<br>Subvention ramenée de 88 280 € à 80 060 € conformément aux modalités d'exécution des CTV et du plan de financement actualisé présenté par la commune.<br>Fiche descriptive N° 422<br><b>Cofinancement :</b><br>Conseil Régional d'Alsace : 60 579 € | 220 700 €                               | 36,28% | 80 060 €                    |
| BVC03092  | <b>RIBEAUVILLE</b><br>Création d'un Centre International des Arts Graphiques à Ribeauvillé<br><br>Devis présentés pour 495 096 € HT<br>Base subventionnable retenue dans le CTV : 400 000 € HT<br>Fiche descriptive N° 119<br><b>Cofinancement :</b> Néant  | 400 000 €                               | 20%    | 80 000 €                    |
| <b>Total CTV<br/>Piémont - Val d'Argent -<br/>Pays Welche</b> |   |   |        | <b>160 060 €</b>            |

**II - Contrat de Territoire de Vie du Sundgau**

adopté par l'Assemblée départementale le 7 décembre 2011 et signé le 12 décembre 2011

| N° Opération                   | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération  | Montant<br>Subventionnable<br>Retenu HT | Taux | Montant de la<br>subvention |
|--------------------------------|---|---|------|-----------------------------|
| BVC03077                       | <b>ALTKIRCH</b><br>Renforcement de la fonction de salle culturelle et de séminaire de la Halle au Blé<br>Coût total du projet : 1 761 607 € HT<br>Base subventionnable retenue :<br>1 159 800 € HT<br>Fiche descriptive N° 411<br><b>Cofinancement :</b><br>Conseil Régional d'Alsace : 504 365 € | 1 159 800 €                             | 10%  | 115 980 €                   |
| <b>Total CTV<br/>Sundgau</b>   |   |   |      | <b>115 980 €</b>            |
| <b>Total<br/>Procédure CTV</b> |   |   |      | <b>276 040 €</b>            |

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE  
DU 6 JUILLET 2012**

**Bâtiments à vocation culturelle  
Procédure Guide des Aides**

**I - Equipement de salles culturelles**

| N° Opération | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération  | Base subventionnable                                     | Montant de la subvention |
|--------------|---|--|--------------------------|
| LAC03040     | <p><b>Association "LEZARD" Colmar</b><br/>Acquisition de matériel de sonorisation et éclairage pour l'activité du Léopard pour un montant de 5 454 € TTC.</p> <p>Le guide des aides prévoit un soutien départemental pour des équipements scéniques de salle culturelle calculé selon la jauge de la salle (Aide de 20 € par siège plafonnée à 12 000 €). L'équipement sera amené, dans un 1<sup>er</sup> temps, à être déplacé ; le Léopard ne disposant pas de salle de diffusion propre, utilise pour l'organisation de sa programmation professionnelle, divers sites sur Colmar disposant en moyenne d'une jauge de 80 à 200 places. A moyen terme, l'association pourrait s'installer à la Manufacture et utiliser de façon pérenne une salle sur ce site. Pour une jauge moyenne d'environ 100 places, le soutien départemental s'élèverait à 2 000 € (20 € x100).</p> <p>Avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 mai 2012 pour une intervention calculée sur la base d'une jauge de 100 places.</p> <p><b>Cofinancement</b> : Néant</p> | <p>Pour une jauge de<br/>100 places<br/>100 X 20 € =</p> | 2 000 €                  |

**II - Equipement de studios de répétition pour la pratique des musiques actuelles**

| N° Opération                           | Maître d'ouvrage<br>Libellé de l'opération  | Montant Subventionnable retenu | Taux   | Montant de la subvention |
|--|---|--------------------------------|--|--------------------------|
| BVC03097                               | <p><b>COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE BRISACH</b><br/>Equipement en matériel d'une <b>2<sup>ème</sup> salle de répétition</b> de l'école pour la pratique des Musiques Actuelles pour un montant de 8 975 € HT.</p> <p>Le dispositif prévoit que le Département peut soutenir l'équipement de 2 salles (une aide de 2000 € a été allouée par délibération de la CP du 11 mars 2011 pour une 1<sup>ère</sup> salle).</p> <p>Avis favorable de la Commission de la Culture et du Patrimoine du 9 mai 2012.<br/><b>Cofinancement</b> : Néant</p> | 8 975 €                        | 35% de la dépense subventionnable. Subvention plafonnée à <b>2 000 €</b> | 2 000 €                  |
| <b>Total Procédure Guide des aides</b> |   |                                |  | <b>4 000 €</b>           |

